

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 20 janvier 2010, se tient à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, la séance de janvier 2010 du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Grenier	Audet
Mario Quirion	Courcelles
Jean-Denis Cloutier	Frontenac
Marielle Fecteau	Lac-Drolet
Colette Roy Laroche	Lac-Mégantic
Ghislain Bolduc	Lambton
Jacques Martin	Marston
Claude Turcotte	Milan
Bernard Isabel	Nantes
Jean-Louis Gobeil	Notre-Dame-des-Bois
André St-Marseille	Piopolis
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Steve Charrier	Saint-Augustin de Woburn
Diane Roy	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
Marie-Douce Morin	Saint-Sébastien
Pierre-André Gagné	Stornoway
Daniel Couture (suppléant)	Stratford
Sonia Cloutier	Val-Racine

Étant donné l'absence de M. Bernier à la séance du conseil de ce soir, madame Cloutier préside la séance et agit comme présidente de l'assemblée. À titre de secrétaire-trésorier de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfète suppléante constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Elle offre ses sympathies à M. Jean-Luc Fillion pour le décès de sa mère ainsi qu'à madame Marie-Douce Morin pour le décès de son grand-père et demande une minute de silence en mémoire des défunts.

2.0

ORDRE DU JOUR

2010-01

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté en ajoutant le point « Carte électorale » au point Varia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR

DATE : Mercredi 20 janvier 2010

HEURE : 19 h 30
ENDROIT : hôtel de ville de Lac-Mégantic

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2009
6. **DÉVELOPPEMENT LOCAL**
 - 6.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS, AGENTES DE DÉVELOPPEMENT RURAL
 - 6.2. ÉTAT DES RÉSULTATS 2009, PROJET D'EAU VÉGÉTALE, MRC EN DIFFICULTÉS
 - 6.3. DEMANDE D'APPUI POUR CONTRER LA DEMANDE D'AUGMENTATION DES COÛTS DÉPOSÉE AU CRTC, MRC DE MONTCALM
 - 6.4. PROJET DE RÉSOLUTION, ACQUISITION DE L'ANCIEN CORRIDOR FERROVIAIRE LAC-MÉGANTIC - TRING-JONCTION
 - 6.5. PACTE RURAL 2002-2007, CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS
 - 6.6. DEMANDE D'APPUI, PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET L'INSTALLATION DE JEUX, MUNICIPALITÉ D'AUDET
 - 6.7. APPUI AU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE, DEMANDE À COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES, MUNICIPALITÉ DE MARSTON
 - 6.8. DEMANDE D'APPUI MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET MRC ANTOINE-LABELLE, RECONDUCTION ET BONIFICATION DU PMVRMF-VOLET II
 - 6.9. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ
 - 6.9.1. Projet d'étude biomasse
 - 6.9.2. Projet de conférence sur la diversification des activités d'entreprises de transformation du bois
 - 6.9.3. Lac-Drolet, outils de promotion.
 - 6.9.4. Élargissement du FSTD à d'autres municipalités de la MRC
 - 6.10. ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, RENCONTRE D'INFORMATION AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

7. **TRANSPORT**

Aucun sujet à traiter.

8. **AMÉNAGEMENT**

8.1. DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS, RÈGLEMENT 2009-13, AJOUT DU: LOT 8, DU RANG 8, DU CADASTRE DU CANTON DE RISBOROUGH AU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-LUDGER

9. **ENVIRONNEMENT**

9.1. POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT

10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

10.1 COUVERTURE RADIO (911) DU TERRITOIRE DE LA MRC ET NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, RENCONTRE D'INFORMATION 28 JANVIER 2010.

11. **SERVICE D'ÉVALUATION**

11.1. RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

11.2. NOTRE-DAME-DES-BOIS ET SAINT-SÉBASTIEN, SATISFACTION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ACTUEL

12. **LOISIRS ET QUÉBEC EN FORME**

12.1. PROGRAMMATION PLAISIRS D'HIVER

12.2. PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE, VOLET LOISIRS ET VOLET LOISIRS DES AÎNÉS

13. **CULTURE**

13.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE CULTURELLE

13.2. RÈGLEMENT COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

14. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

14.1. COMPTES À PAYER

14.2. REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

14.3. LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2010

14.4. LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2010

14.5. RENOUVELLEMENT DU BAIL, BIBLIOTHÈQUE

14.6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, EXPLICATIONS POUR LES AFFECTATIONS AUX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES

14.7. AVIS DE MOTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS 2010

- Avis de motion, projet de règlement décrétant les quotes-parts concernant l'administration générale, développement régional, aménagement, évaluation, géomatique, schéma de couverture de risques, environnement, loisirs et culture, transport adapté et transport collectif et autres pour l'année 2010
- Avis de motion, projet de règlement décrétant les quotes-parts concernant l'administration code municipal, gestion des résidus domestiques dangereux et urbanisme pour l'année 2010
- Avis de motion, projet de règlement décrétant les quotes-parts concernant la cueillette des matières recyclées domestiques pour l'année 2010
- Avis de motion, projet de règlement décrétant les quotes-parts concernant la cueillette des ordures ménagères pour l'année 2010
- Avis de motion, projet de règlement décrétant les quotes-parts concernant la cueillette des ordures ménagères pour l'année 2010
- Avis de motion, projet de règlement décrétant les quotes-parts concernant le service de prévention des incendies pour l'année 2010

14.8. NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC DU GRANIT

15. **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- ❑ Mont Mégantic
- ❑ Comité loisirs de la MRC
- ❑ Comité Action Culture de la MRC
- ❑ Table d'harmonisation du Parc de Frontenac
- ❑ Table des MRC de l'Estrie
- ❑ Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-ESTRIE)
- ❑ Comité de sécurité publique de la MRC
- ❑ Comité de sécurité incendie de la MRC
- ❑ Comité de gestion des matières résiduelles
- ❑ Comité consultatif agricole
- ❑ Rapport du CLD
- ❑ Ressourcerie du Granit
- ❑ Rapport Transport adapté
- ❑ Comité projet clinique CSSS du Granit
- ❑ Comité de planification stratégique
- ❑ Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie
- ❑ Centre Universitaire des Appalaches
- ❑ Gestion Mont Gosford

16. **VARIA**

16.1. CARTE ÉLECTORALE

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**18. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****3.0****PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Maurice Roy, citoyen à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, demande ce qu'il advient avec le Schéma de couverture de risques incendie. Je l'informe qu'un comité sera formé ce soir et que les représentants de ce comité se donneront un plan de travail pour redémarrer les travaux d'élaboration de notre schéma de couverture de risques. Une rencontre avec le ministère de la Sécurité publique sera aussi fixée afin de revoir les éléments de non-conformité qui avaient été identifiés et afin de vérifier si depuis le temps, ces éléments sont encore obligatoires.

M. Roy demande aussi ce qui est à venir concernant le schéma de sécurité civile. Je lui explique que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a adopté un projet de loi mais qu'il n'est pas encore en vigueur, ce qui signifie que la MRC n'a pas à intervenir pour le moment.

4.0**SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**

- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire
 - Le ministre, M. Laurent Lessard, nous confirme que le règlement No 2009-11 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement, respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement.
 - Lettre nous refusant l'adoption du règlement 2009-12 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (Municipalité de Marston), pour non-conformité aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

COURRIER

- Assemblée nationale du Québec
 - Mme Johanne Gonthier nous informe qu'elle a mis en place un nouveau volet dans le programme de « Soutien à l'Action Bénévole » réservé uniquement pour les personnes âgées.
- Association de Géomatique municipale du Québec
 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association de géomatique municipale du Québec.
- Centre de prévention du suicide
 - Sollicitation à devenir *Partenaire pour la vie* en soutenant financièrement l'organisme.
- Chambre de Commerce Région de Mégantic
 - Demande d'appui financier au projet Club des Ambassadeurs région de Mégantic.
- CLD MRC du Granit
 - Copie du projet de mise en marché sur l'eau embouteillée de source végétale.
 - Transfert du projet archéologique « Le Méganticois », ci-joint un chèque de 11 550\$ et un état des résultats à ce jour.

- Coalition Bois Québec
 - Conférence internationale sur « La construction verte et les changements climatiques » qui aura lieu les 21-22-23 avril 2010 au Centre des congrès de Québec.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier No 357900, Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, au nom de M. Bruno Charbonneau et Mme Josée Paquette, concernant la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture une superficie d'environ 0.5 hectare pour la construction d'une résidence. La demande est acceptée.
- Conférence régionale des élus de l'Estrie
 - Avis de convocation au Conseil d'administration de la Conférence des élus de l'Estrie le 9 décembre 2009 au Delta de Sherbrooke, à la Salle Lac-Mégantic/Aylmer à compter de 10 heures.
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie
 - Copie conforme de l'entente de partenariat concernant l'embauche d'une ressource humaine en loisir sur le territoire en 2009, ainsi qu'un chèque de 5000\$.
- Coopérative de communication et de développement de Stratford
 - Dossier de la CCDS concernant la répartition du montant provenant du pacte rural, selon la résolution # 2009-157.
- Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
 - Mise en candidature des officiers municipaux en bâtiment pour le prix honorifique Naturas-COMBEQ, qui se déroulera les 22-23-24 avril 2010 à l'hôtel Fairmont Le Manoir Richelieu à la Malbaie.
- Fédération de l'UPA de la Beauce
 - Proposition de personnes pour le Comité consultatif agricole
- Fédération québécoise des Municipalités
 - La présidente d'élection nous informe de l'élection de maires au sein du conseil d'administration de la FQM.
- Intro-travail et CJE du Granit
 - Demande de commandite pour le Comité local du Concours québécois en entrepreneuriat, MRC du Granit.
- Les Arts et la ville
 - Cotisation 2010 au réseau Les Arts et la Ville
 - Invitation au 23^e Colloque Les Arts et la Ville au Centre des Congrès de Victoriaville du 5 au 7 mai 2010.
- Maisons familiales rurales
 - Demande officielle d'aide financière malgré la fermeture de la MFR
- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire
 - M. Pierre Poulin, directeur général félicite M. Maurice Bernier pour son élection comme préfet de la MRC.
 - M. Lessard, nous confirme une aide financière totale de 89 222\$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté pour l'année 2009é
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
 - Compte rendu de la réunion du comité AD HOC, concernant le projet de la gare patrimoniale de Lac-Mégantic.
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
 - Copie conforme concernant un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un cours d'eau : Effluent du petit lac Lambton.
- Ministre du Revenu Député de Beauce-Sud
 - Appui financier de 100\$ pour l'activité « Journée plein air au mont Bélanger »
- Municipalité de Courcelles
 - Copie de la Résolution # 09-160, concernant l'appui au projet rivière à bord.
- Municipalité de Frontenac
 - Copie conforme de la Résolution # 2009-267 concernant l'acceptation de verser 500\$ par années pour les 3 prochaines années afin de participer à l'école de fouilles de l'Université de Montréal.
- Municipalité de Lambton
 - Copie de la Résolution # 09-12-282 concernant l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

- Municipalité de Marston
 - Copie conforme de la Résolution relativement au projet de règlement No 2009-241, modifiant le règlement de zonage No 2006-049 afin d'intégrer les normes relatives à la construction d'entrée de cour de la mise en place de ponceau
- Municipalité de Nantes
 - Copie de la Résolution # 09-12-201, concernant la demande de changement d'usage par Julie Rouillard inc.
 - Copie de la Résolution # 09-12-197, concernant la transmission du 2^e projet de règlement no 375-09, modifiant le règlement de zonage # 240 afin d'inclure l'usage « Récréation extensive dans la zone AF-5 de la municipalité ».
- Municipalité de Notre-Dame-des-Bois
 - Copie de la Résolution # 2009-12-407, concernant la signature du contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (municipalité dévitalisée).
- Municipalité de St-Augustin de Woburn
 - Copie de la Résolution # 2009-11-164, concernant l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- Municipalité de Ste-Cécile de Whitton
 - Avis de mise en vigueur des règlements no 2009-07, no 2009-08, no 2009-09, no 2009-10 et no 2009-11.
 - Copie de Résolution # 09-12-205, concernant le système d'évaluation foncière de la MRC du Granit.
 - Copie de la Résolution # 09-12-204, concernant la nomination du maire suppléant en la personne de M. Claude Poulin et ce, du 1^{er} janvier au 30 juin 2010.
 - Demande de prévenir le Service sanitaire Denis Fortier de faire attention de ne pas déposer les bacs dans la voie publique surtout en période hivernale, pour éviter d'endommager ceux-ci.
- Municipalité Saint-Robert Bellarmin
 - Copie de Résolution # 09-218, concernant le système d'évaluation foncière de la MRC du Granit.
 - Avis de mise en vigueur des règlements no 2009-07, 2009-08, 200-09, 2009-10 et 2009-11.
- MRC des Appalaches
 - Copie du règlement # 116, amendement au schéma révisé, ayant pour effet de préciser les objectifs liés à l'orientation relative à l'agriculture et de modifier la grille des usages autorisés dans l'aire d'affectation agricole viable, ainsi que l'avis public d'entrée en vigueur.
 - Copie de la Résolution # CM-2009-11-5753, concernant l'adoption du règlement révisé de la MRC des Appalaches.
 - Copie de la Résolution # CM-2009-11-5754, concernant l'adoption du projet de règlement numéro 119 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante numéro 75.
- MRC du Haut-Saint-François
 - Copie conforme de la Résolution # 2009-09-4413, concernant le règlement No 310-09 modifiant le schéma d'aménagement révisé.
- Mrc Moncalm
 - Copie conforme de la Résolution # 096421 concernant l'augmentation des coûts CRTC.
- Municipalité régionale de comté des Sources
 - Félicitations à M. Bernier, pour son élection au poste de Président de la CRÉ-Estrie.
- Recyc-Québec
 - Versement de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007 et du solde de la réserve des années 2005-et 2006. (148 063.55\$).
- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
 - Lettre de remerciement pour l'adoption d'une résolution qui vise le maintien des bureaux de poste publics et du service de livraison du courrier en milieu rural.
- Table pour la récupération hors foyer
 - Réception d'un chèque de 11 264 \$ en remboursement des équipements de récupération pour aires publiques

- Ville de Lac-Mégantic
 - Copie conforme de la Résolution # 09-620, concernant le programme de Québec en Forme- contrat de service.
 - Copie conforme de la Résolution # 09-628, concernant l'adoption du second projet de règlement No 1481 relatif aux usages conditionnels.
 - Copie conforme de la Résolution # 09-629, concernant l'adoption du second projet modifié de règlement No 1482 modifiant le règlement de zonage No 1324 relativement au secteur du centre sportif et l'autorisation d'une animalerie au centre-ville.
 - Invitation de M. Maurice Bernier à la remise de médailles pour service distingué qui aura lieu le 27 janvier 2010 de 19 à 22h à la salle J-Armand-Drouin, 5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic.

REVUES

- Québec Vert
- Convergence
- Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec
- La Terre de chez nous
- Le Sablier
- Le Vent d'Est
- Échos de Piopolis
- Comaq
- Bulletin forestier
- Le Cantonnier
- Contact Plus
- Innovation en construction
- Continuité
- La nouvelle municipale
- Grandes cultures
- Courrier Affaires et Économie

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2009

2010-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2009

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 9 décembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0	DÉVELOPPEMENT LOCAL
------------	----------------------------

6.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS, AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le rapport d'activités des agentes de développement rural est remis aux maires. Aucune question n'est posée.

6.2**ÉTAT DES RÉSULTATS 2009, PROJET D'EAU VÉGÉTALE, MRC EN DIFFICULTÉS**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de diversification et de développement, il avait été convenu en 2008, dans le cadre du projet « Eau végétale », permettant la réalisation d'une étude de marché afin de voir les possibilités de vente de l'eau rejetée par le procédé d'osmose utilisé par les producteurs acéricoles dans le traitement de l'eau d'érable, qu'une aide de 6 000 \$ serait versée par la MRC au CLD de la MRC du Granit. Étant donné que les pièces justificatives montrant la réalisation de cette étude nous ont été fournies et que l'étude est maintenant disponible, nous sommes à verser au CLD, l'aide financière accordée pour la réalisation de cette étude et ce, à même les sommes reçues du « FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

2010-03**PROJET D'ÉTUDE « EAU VÉGÉTALE », DEMANDE DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de notre Contrat de diversification et de développement, une demande d'aide financière a été acceptée pour permettre la réalisation d'une étude afin de voir les possibilités de vente de l'eau rejetée par le procédé d'osmose utilisé par les producteurs acéricoles dans le traitement de l'eau d'érable, projet « Eau végétale »;

ATTENDU QUE cette étude pourrait déboucher par la mise en marché d'un produit qui est actuellement en grande partie, rejeté dans la nature;

ATTENDU QUE la MRC a accepté d'octroyer à son CLD une aide financière de 6 000.\$ pour la réalisation de cette étude et ce, à même les sommes reçues du « fonds de soutien aux territoires en difficulté » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE les pièces justificatives montrant la réalisation de l'étude ont été transmises à la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit verse à son CLD, le montant de 6 000.\$ alloué lors de la présentation du projet « Eau végétale » et ce, à même les sommes reçues du « fonds de soutien aux territoires en difficulté » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3**DEMANDE D'APPUI POUR CONTRER LA DEMANDE D'AUGMENTATION DES COÛTS DÉPOSÉE AU CRTC, MRC DE MONTCALM**

La MRC de Montcalm demande un appui aux MRC du Québec et d'autres instances municipales pour contrer la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement qui a été déposée au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 30 octobre 2008. Cette demande si elle est acceptée, aura pour effet d'influencer directement le coût d'opération du réseau de fibres optiques en permettant aux grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT) d'augmenter leur tarif, ces augmentations allant de 200 à 750 % pour les structures de soutènement, ce qui aura pour effet d'augmenter considérablement les coûts d'utilisation des structures de soutènement et donc de remettre en question le développement d'un réseau de fibres optiques. Compte tenu des effets négatifs de cette

demande pour nos projets de déploiement des services internet haute vitesse sur notre territoire, il est entendu de s'opposer à ces augmentations de tarifs.

2010-04

APPUI, MRC DE MONTCALM, POUR CONTRER LA DEMANDE D'AUGMENTATION DES TARIFS LIÉS À L'UTILISATION DES SERVICES DE STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES DE COMMUNICATION ET D'ÉLECTRICITÉ

ATTENDU QU'une demande de révision des tarifs liés à l'utilisation des services de structures de soutènement a été déposée au CRTC le 30 octobre 2008 par les grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT);

ATTENDU QUE cette demande aura comme effet l'augmentation des tarifs de l'ordre de 200 à 750 % pour l'utilisation de ces structures de soutènement;

ATTENDU QUE ces augmentations par les ESLT ne sont nullement justifiées notamment dans un contexte de ralentissement économique et qu'elles seront inévitablement supportées par les citoyens;

ATTENTU QU'une telle augmentation aura pour effet de remettre en question le développement d'un réseau de fibres optiques dans nos municipalités rurales;

ATTENDU QUE notre MRC est justement à de mettre sur pied un réseau de fibres optiques dans quelques municipalités de son territoire et ce, afin de doter nos milieux ruraux de services internet haute vitesse ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit appuie la MRC de Montcalm dans ses démarches au CRTC afin de s'opposer et de ne pas donner suite à la demande de révisions des tarifs liés aux services de structures de soutènement déposée par les grandes entreprises de services locaux titulaires car les augmentations demandées ne sont pas justifiées, comportent un impact financier préjudiciable aux citoyens canadiens et remettent en question le développement des réseaux de fibres optiques que les municipalités rurales du Québec et du Canada sont à mettre en place afin de doter leurs contribuables des services d'internet haute vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4

PROJET DE RÉSOLUTION, ACQUISITION DE L'ANCIEN CORRIDOR FERROVIAIRE LAC-MÉGANTIC – TRING-JONCTION

Il est rappelé que lors de la dernière séance du conseil, il avait été annoncé que la compagnie Canadien Pacifique était disposée à se départir de l'ancien corridor ferroviaire Lac-Mégantic – Tring-Jonction et de mettre à la disposition d'un futur acquéreur les résultats de ses études notamment en ce qui concerne l'état de ce corridor. Après avoir consulté les deux autres MRC intéressées par l'acquisition de ce tronçon, soit Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, les 3 MRC se sont entendues pour déposer au C.P. une résolution d'intention, démontrant notre intérêt et demandant à C.P. de nous fournir une proposition d'offre de vente et les études de caractérisation faites pour ce corridor. La résolution suivante est adoptée en ce sens.

2010-05**DÉBUT DES POURPARLERS CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'ACQUISITION DE L'ANCIEN CORRIDOR FERROVIAIRE LAC-MÉGANTIC - TRING-JONCTION PAR LES MRC DU GRANIT DE BEAUCE-SARTIGAN ET DE ROBERT-CLICHE**

ATTENDU QUE la compagnie Québec Central a mis en place au début des années 1900 un corridor ferroviaire reliant la ville de Lac-Mégantic et de Tring Jonction;

ATTENDU QUE le corridor dont il est ici question traverse les territoires des MRC du Granit, de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche;

ATTENDU QUE les activités ferroviaires ont été abandonnées sur ce tronçon dans les années 1980 et que la voie ferrée a été démantelée par la suite;

ATTENDU QUE le tronçon est maintenant propriété de la compagnie Canadien Pacifique et qu'une rencontre avec les représentants de cette compagnie laisse voir leur intérêt à se départir de ce tronçon;

ATTENDU QUE ce corridor de voie ferrée abandonné est convoité par différents groupes du milieu et ce, principalement à des fins récréotouristiques;

ATTENDU QUE les MRC concernées reconnaissent le potentiel de ce corridor pour ce type d'usages;

ATTENDU QUE des rumeurs circulent à l'effet que des parties de ce tronçon auraient été construites avec des matériaux pouvant contenir des résidus d'amiante;

ATTENDU QUE les représentants de la compagnie nous ont informés qu'ils ont fait une étude sommaire de l'état de ce corridor;

ATTENDU QUE les MRC concernées se sont concertées et qu'elles s'entendent pour entreprendre une démarche avec Canadien Pacifique afin de connaître les conditions d'achats de ce tronçon;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit manifeste à Canadien Pacifique son intérêt à faire l'acquisition, ou à permettre à un organisme ayant compétence en cette matière à faire l'acquisition de l'ancien corridor ferroviaire Lac-Mégantic - Tring-Jonction.

QUE la MRC du Granit demande à Canadien Pacifique de lui fournir un projet d'offre de vente afin de permettre aux MRC concernées de connaître les attentes de la compagnie et d'entreprendre les discussions pouvant mener à l'acquisition de ce corridor par le milieu.

QUE la MRC du Granit demande que cette offre de vente soit accompagnée de l'étude concernant l'état du corridor dont entre autres l'état environnemental du corridor, des cartes et autres documents nécessaires à l'analyse de leur offre d'achat.

QUE suite à l'analyse de cette offre de vente, les MRC préciseront leur intérêt et les conditions pour l'achat de ce corridor et que de ce fait, la présente résolution n'engage pas et ne doit pas être interprétée comme un engagement des MRC à faire l'acquisition dudit corridor.

QUE la MRC du Granit s'engage à garder confidentiel tout document de travail qui lui sera fourni par la compagnie et ce, dans le respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5**PACTE RURAL 2002-2007, CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS**

Il est expliqué que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous demande, dans le cadre de la réédition de compte du pacte rural pour la période de 2002 – 2007, une nouvelle résolution afin de leur confirmer que les engagements pris et les projets retenus et réalisés l'ont été en conformité avec les règles et normes du pacte rural, de leur confirmer que les informations transmises sur leur site internet sont conformes aux engagements pris par la MRC et finalement de confirmer que les sommes reçues et versées l'ont été en conformité des informations saisies sur leur site internet. La résolution suivante est adoptée.

2010-06**PACTE RURAL 2002-2007, CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS**

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de la ruralité du gouvernement du Québec, un premier pacte rural liant les MRC et le ministère des Affaires municipales et des Régions a été signé pour la période 2002-2007;

ATTENDU QUE le Ministère avait demandé aux MRC d'approuver la liste des engagements de ce premier pacte rural;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté la résolution 2008-44 en ce sens;

ATTENDU QUE le Ministère nous revient avec de nouvelles demandes, soit :

- de confirmer que les engagements pris et les projets retenus et réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural 2002-2007 l'ont été en conformité avec les règles et normes du pacte rural;
- de confirmer que les informations saisies sur le site internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sont conformes aux engagements de la MRC et des projets réalisés dans le cadre de la mise en œuvre sur son territoire du pacte rural 2002-2007;
- de confirmer que le total des argents reçus dans le cadre du pacte rural 2002-2007 a été engagé et versé conformément aux informations saisies sur le site internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit :

- confirme que les engagements pris et les projets retenus et réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural 2002-2007 l'ont été en conformité avec les règles et normes du pacte rural;
- confirme que les informations saisies sur le site internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sont conformes aux engagements de la MRC dans le cadre de la mise en œuvre sur son territoire du pacte rural 2002-2007;
- confirme que le total des argents reçus dans le cadre du pacte rural 2002-2007 a été engagé et versé conformément aux informations saisies sur le site internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6**DEMANDE D'APPUI, PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET L'INSTALLATION DE JEUX, MUNICIPALITÉ D'AUDET**

La Municipalité d'Audet nous demande une résolution d'appui dans le cadre d'une demande de soutien financier déposée aux Fonds Chantiers Canada – Québec (FCCQ) d'un montant de 87 080.\$, afin de développer un projet d'aménagement global pour bonifier les infrastructures en loisir dans la municipalité. Ce projet permettra ainsi la rénovation et l'installation de nouveaux équipements de jeux (module de jeux et jeu d'eau), un abri de 12 pieds par 24 pieds, l'ajout d'arbres et l'installation de clôture. Ultérieurement, si le projet est accepté, une demande sera déposée au pacte rural.

2010-07**APPUI, PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET L'INSTALLATION DE JEUX, MUNICIPALITÉ D'AUDET**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Audet travaille à développer un projet d'aménagement global permettant de bonifier les infrastructures en loisir de son territoire;

ATTENDU QUE ce projet d'envergure nécessitera des coûts importants afin de le réaliser;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet sera un avantage pour les citoyens de la municipalité car il permettra l'amélioration de leur qualité de vie et améliorera la capacité d'attirer de nouvelles familles à Audet;

ATTENDU QUE les efforts déployés par la Municipalité d'Audet sont un exemple à suivre et méritent d'être appuyés dans la démarche d'obtenir une aide financière;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit appuie la Municipalité d'Audet dans sa démarche auprès du Fonds Chantiers Canada – Québec (FCCQ) afin d'obtenir une aide financière pour réaliser son projet d'aménagement d'un parc et pour l'installation de jeux dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7**APPUI AU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE, DEMANDE À COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES, MUNICIPALITÉ DE MARSTON****2010-08****PROJET INTERNET HAUTE VITESSE, PROGRAMME « COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES »**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé en date du 1^{er} avril 2009 le programme « Communautés rurales branchées »;

ATTENDU QUE ce programme a comme but de déployer le service Internet haute vitesse (IHV) sur le territoire de l'ensemble des communautés rurales du Québec;

ATTENDU QUE les projets qui seront reçus dans le cadre de ce programme doivent recevoir l'appui du conseil des maires de la MRC et un appui de notre Conférence régionale des élus;

ATTENDU QUE différents acteurs du milieu travaillent depuis plusieurs mois (années) à améliorer le service internet dans les municipalités de la MRC et que l'objectif est de couvrir l'ensemble de notre territoire;

ATTENDU QUE les informations que nous avons reçues concernant le programme « Communautés rurales branchées » montrent que les projets admissibles doivent :

- Localiser les territoires à desservir :
 - o Le projet s'inscrit dans le plan de couverture de la MRC.
- Établir la ou les technologies les plus appropriées :
 - o Les technologies identifiées dans le projet respectent les bases nommées dans l'appel d'intérêt;
 - o Les technologies proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural.
- Recenser les fournisseurs potentiels :
 - o Le projet se fait en partenariat avec un des fournisseurs ayant démontré un intérêt pour la desserte en Estrie;
 - o Le fournisseur de services possède une expérience dans le développement de projets similaires;
 - o Le projet démontre clairement l'implication d'un fournisseur.
- Évaluer les besoins financiers :
 - o Le projet respecte les paramètres budgétaires du programme du MAMROT.

ATTENDU QUE l'analyse des besoins de nos milieux laisse voir que les technologies disponibles et leurs avantages et inconvénients sont :

- Fibre optique et câble, distribution d'IHV par une combinaison de fibre optique et de câble coaxial :
 - o Avantages :
 - Pérennité de la technologie;
 - Capacité de transfert non limitée par la technologie;
 - Capacité de bande passante imposante;
 - Le signal n'est pas soumis aux intempéries;
 - Le signal n'est pas affecté par la végétation et la topographie;
 - Disponibilité de plusieurs services sur le même réseau (Internet, téléphonie et télévision numérique et HD).
 - o Inconvénients :
 - Coût d'installation;
 - Entretien du réseau;
 - Installations de distribution soumises aux intempéries.
- Sans fil, technologie de distribution par micro-onde en WI-FI ou WI-MAX
 - o Avantages :
 - Capacité de bande passante;
 - Capacité de transfert;
 - Installations non soumises aux intempéries.
 - o Inconvénients :
 - Nécessite l'installation d'une antenne de réception extérieure par le propriétaire;
 - Installation d'antennes de diffusion à des endroits stratégiques de distribution (point élevé);
 - Utilisation des ondes publiques;
 - Signaux soumis à la topographie, végétation et plan d'eau;
 - Évolution rapide de cette technologie, la pérennité des équipements de distribution et de réception est limitée.

- Satellite
 - o Avantages :
 - Capacité de bande passante;
 - Capacité de transfert;
 - Installation de distribution non soumise aux intempéries.
 - o Inconvénients :
 - Nécessite l'installation d'une antenne de réception extérieure par le propriétaire;
 - Latence excessive pour les utilisations en temps réel;
 - Utilisation des ondes publiques;
 - Signaux soumis aux intempéries;
 - Évolution rapide de cette technologie, la pérennité des équipes de distribution et de réception est limitée.

ATTENDU QUE l'étude des technologies disponibles sur notre territoire et notre volonté d'offrir à nos citoyens les meilleurs services aux meilleurs coûts possible, la MRC préconise l'installation de fibre optique et de câble coaxial pour la plus grande partie de son territoire et l'installation d'antennes pour desservir les secteurs où la population est plus dispersée et où il est impossible de rentabiliser l'installation de la technologie filaire;

ATTENDU QUE notre MRC est intéressée à appuyer les demandes d'aide financière dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » et qu'à cet effet, les étapes suivantes ont été réalisées ou sont en réalisation par les promoteurs de projets :

- Formation de comités locaux pour Internet haute vitesse;
- Réalisation d'études d'ingénierie;
- Réalisation de plans d'affaires en collaboration avec le CLD du Granit;

ATTENDU QUE la Municipalité de Marston désire implanter un service Internet haute vitesse par fibre optique et câble coaxial appuyé du sans-fil dans les zones où l'installation du réseau filaire est impossible et ce, pour l'ensemble du territoire non desservi de la municipalité de Marston;

ATTENDU QUE les projets respectent ou sont montés en respectant les éléments inspirés par la démarche de l'appel d'intérêt de la CRÉ de l'Estrie :

- Le projet s'intègre dans une démarche régionale de plusieurs projets locaux ayant pour but de desservir les municipalités n'ayant pas le service IHV;
- La combinaison fibre optique et câble coaxial offre les meilleures performances sur le marché;
- La solution proposée est réaliste, plusieurs projets semblables fonctionnent avec succès au Québec;
- Le projet est réalisé en partenariat avec un fournisseur de services dans la MRC du Granit;
- Le projet respecte les paramètres du programme du « MAMROT ».

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit :

- Préconise une solution par fibre optique et câble coaxial appuyée par du sans fil dans les zones où l'installation d'un réseau filaire est impossible;
- Approuve et appuie la Municipalité de Marston pour la réalisation de ses projets;
- Demande à la Conférence régionale des élus de l'Estrie un appui à ces projets et demandes d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8**DEMANDE D'APPUI MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET MRC ANTOINE-LABELLE, RECONDUCTION ET BONIFICATION DU PMVRMF-VOLET II**

Les MRC de Maria-Chapdelaine et Antoine-Labelle sollicitent notre appui pour la reconduction et la bonification du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF-Volet II) servant à favoriser l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier ainsi que les activités qui présentent un caractère sylvicole, faunique, récréatif, éducatif ou environnemental et qui s'inscrivent dans le développement durable de la région.

2010-09**DEMANDE DE RECONDUCTION ET BONIFICATION DU PMVRMF-VOLET II**

ATTENDU QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF-Volet II) a un fort impact sur le développement des régions;

ATTENDU QUE le PMVRMF-Volet II a eu des retombées économiques considérables dans la région;

ATTENDU QUE l'entente en vigueur liant la Table des MRC de l'Estrie et la MRC du Granit avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la livraison du PMVRMF-Volet II vient à échéance le 31 mars 2010;

ATTENDU QUE le Ministère procède actuellement à la révision dudit Programme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec effectue actuellement son exercice de planification prébudgétaire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu des MRC, Antoine-Labelle et Maria-Chapdelaine des résolutions demandant la reconduction et la bonification du PMVRMF-Volet II;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit appuie les résolutions des MRC de Maria-Chapdelaine et Antoine-Labelle et demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), madame Nathalie Normandeau, de reconduire et bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement économique du milieu forestier du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9**DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

Il est annoncé qu'une rencontre du Comité de gestion de notre contrat de diversification et de développement a eu lieu hier le 19 janvier et que suite à cette rencontre, 3 projets de demande d'aide financière sont déposés ici ce soir dans le but d'obtenir une aide financière du FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ. Je présente donc les recommandations du Comité en ce qui concerne les projets suivants, soit :

1. Projet d'étude Biomasse
2. Projet de conférence sur la diversification des activités d'entreprises de transformation du bois.

3. Lac-Drolet, outils de promotion

Je rappelle également que pour le moment, seules les municipalités de Courcelles, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Saint-Augustin de Woburn, Saint-Romain, Stornoway et maintenant Notre-Dame-des-Bois peuvent bénéficier de ce contrat, mais qu'étant donné la conjoncture économique de l'ensemble des municipalités de la MRC, le Comité de gestion étudie les possibilités d'élargir ledit contrat à d'autres municipalités de la MRC. Ainsi, un projet de modifications de la politique de définition du territoire d'intervention du FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ sera déposé à une prochaine séance du conseil des maires.

D'ici là, les résolutions suivantes sont adoptées afin de soutenir les projets déposés.

2010-10

FINANCEMENT DU PROJET « ANALYSE DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DE LA COMBUSTION DE GRANULES FABRIQUÉES AVEC DE LA BIOMASSE AGRICOLE NON LIGNEUSE »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de 69 758.\$ est présentée par le CLD pour la réalisation d'une étude d'« analyse des émissions résultant de la combustion de granules fabriquées avec de la biomasse agricole non ligneuse»;

ATTENDU QUE cette étude est nécessaire dans le cadre d'un projet global de production de granules énergétiques fabriquées à partir de biomasse agricole;

ATTENDU QUE la MRC compte sur son territoire une entreprise de fabrication de granules énergétiques intéressée à l'utilisation de la biomasse et ce, afin de diversifier ses sources d'approvisionnements de matières premières;

ATTENDU QUE l'on retrouve sur le territoire de la MRC plusieurs terres en friches ou des terres où la production de fourrage est en déclin;

ATTENDU QUE la mise en place d'activités de production de plantes (alpaste roseau en grande partie) destinées à la production de granules énergétiques permettrait de diversifier les activités agricoles sur notre territoire et de développer de nouvelles activités économiques dans le domaine de l'agriculture;

ATTENDU QUE la production de biomasse agricole s'inscrit dans le courant de production d'énergie verte, d'énergie renouvelable, dans le sens des orientations de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE cette étude est admissible au Fonds d'aide aux municipalités et aux villes mono industrielles en difficulté du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et au Fonds de Soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE l'analyse du montage financier montre que ce projet est réaliste;

ATTENDU QUE pour maximiser l'utilisation des argents qui sont à notre disposition par le biais de ces fonds, une contribution partagée des deux fonds est souhaitée et ce, dans le respect des critères d'admissibilité de chacun des fonds;

ATTENDU QUE le Comité de gestion de notre contrat de diversification et de développement à demandé au MDEIE de verser au CLD de la MRC du Granit une aide financière de 35 750.\$ et ce, à même les sommes allouées pour notre territoire au

Fonds d'aide aux municipalités et aux villes mono industrielles en difficulté pour la réalisation de cette étude;

ATTENDU QUE ledit comité demande à la MRC de verser à son CLD une aide financière de 34 008.\$ pour la réalisation de cette étude et ce, à même les sommes reçues du « FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires reconnaît la pertinence de ce projet et est d'accord pour accepter cette recommandation du Comité de gestion de notre contrat de diversification et de développement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte la demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude portant sur « l'analyse des émissions résultant de la combustion de granules fabriquées avec de la biomasse agricole non ligneuse ».

QUE la MRC accepte de verser à son CLD une aide financière de 34 008.\$ pour la réalisation de cette étude et ce, à même les sommes reçues du « FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-11

PROJET DE CONFÉRENCE SUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU BOIS

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de 5 000.\$ est présentée par le CLD pour la réalisation de conférences sur la diversification des activités d'entreprises de transformation du bois;

ATTENDU QUE ces conférences ont pour but :

- de rassembler les entreprises du secteur du bois autour de conférenciers traitant de sujets innovateurs afin d'identifier de nouvelles opportunités d'affaires;
- de sortir les gens d'affaires de leur quotidien de crise afin de les mettre en contact avec leurs pairs dans un milieu stimulant les discussions et l'innovation;
- d'identifier des activités de diversification pour les entreprises du secteur du bois notamment en 1^{re} transformation, mais également en 2^e et 3^e transformation;

ATTENDU QUE cette activité est admissible au Fonds de Soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE le Comité de gestion du contrat de diversification et de développement de la MRC du Granit demande à la MRC de verser à son CLD une aide financière de 5 000.\$ pour la réalisation de ces conférences et ce, à même les sommes reçues du « FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires reconnaît la pertinence de ce projet et est d'accord pour accepter cette recommandation du Comité de gestion de notre contrat de diversification et de développement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte la demande d'aide financière de 5 000.\$ pour la réalisation de conférences sur la diversification des activités d'entreprises de transformation du bois;

QUE le conseil des maires accepte de verser à son CLD une aide financière de 5 000.\$ pour la réalisation de ces conférences et ce, à même les sommes reçues du « FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-12

PROJET D'OUTILS DE PROMOTION

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de 18 170.\$ est présentée par la Municipalité de Lac-Drolet pour la réalisation d'outils de promotion de son territoire;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des activités de mise en œuvre du plan de diversification réalisé par la municipalité en 2008-2009 et a pour but de réaliser la conception et la production des outils de communication et de promotion nécessaires pour supporter les stratégies de développement industriel identifiées audit plan de diversification;

ATTENDU QUE les membres de notre Comité de gestion du contrat de diversification et de développement ont émis leur accord à la réalisation d'un tel projet mais ont également admis que toutes les municipalités parties à notre contrat de développement ont également besoin de tels outils pour promouvoir leur développement;

ATTENDU QUE pour maximiser les argents investis dans un tel projet, les membres du Comité souhaitent que les outils réalisés dans le cadre du présent projet puissent, dans la mesure du possible, être adaptables pour l'ensemble des municipalités de notre contrat de diversification;

ATTENDU QUE le Comité de gestion de notre contrat de diversification et de développement demande à la MRC de verser à la Municipalité de Lac-Drolet une aide financière de 18 170.\$ pour la réalisation de ces conférences et ce, à même les sommes reçues du « FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires reconnaît la pertinence de ce projet et est d'accord pour accepter cette recommandation du Comité de gestion de notre contrat de diversification et de développement;

ATTENDU QUE cette activité est admissible au Fonds de Soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE l'analyse du montage financier montre que ce projet est réaliste;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité de gestion du contrat de diversification et de développement de la MRC du Granit accepte la demande d'aide financière de 18 170.\$ de la Municipalité de Lac-Drolet, pour la réalisation d'outils de promotion de son territoire.

QUE le Comité demande à la MRC de verser à son CLD une aide financière de 18 170.\$ pour la réalisation de ces conférences et ce, à même les sommes reçues du « FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QU'étant donné la pertinence de réaliser de tels outils pour l'ensemble des municipalités parties à notre contrat de diversification et de développement, que le conseil accepte également la recommandation du Comité à l'effet de demander aux membres du comité technique de gestion du Contrat de diversification et de développement de voir les possibilités d'élargir le présent projet aux municipalités parties audit Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.10

ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, RENCONTRE D'INFORMATION AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Il est rappelé et annoncé aux nouveaux maires que suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'électricité provenant de projet éolien communautaire, la MRC a réalisé des démarches devant mener au choix d'un site et à l'identification d'un partenaire permettant à la MRC de répondre à cet appel d'offres.

En ce sens, il est également soumis que la MRC a retenu le site de Saint-Robert Bellarmin et identifié la compagnie Saint-Laurent Énergies comme partenaire pour la préparation d'une possible offre à Hydro-Québec. Il est finalement rappelé que l'intérêt de la MRC à s'impliquer dans un tel projet vient du fait que les bénéfices escomptés des projets éoliens communautaires sont de l'ordre de 300 000.\$ à 1M\$ annuellement.

Cela dit et considérant que notre projet doit être déposé à Hydro-Québec au plus tard le 10 mai 2010, j'annonce la tenue, à l'hôtel de ville de Frontenac, le jeudi 4 février prochain, d'une rencontre d'information ayant pour but de traiter des aspects légaux et de la pertinence de la MRC et de ses municipalités à participer à un tel projet. Je remets à cet effet à chacun, une copie de la liste des sujets qui seront traités lors de cette rencontre et annonce que ces informations leurs seront livrées par les représentants du ministère des Affaires municipal, des Régions et de l'Occupation du territoire.

J'annonce finalement que ces informations en main, il nous restera à recevoir et analyser l'offre de partenariat de Saint-Laurent Énergies et que pour ce faire, des montants ont été réservés pour obtenir les recommandations de notre conseiller financier, la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

7.0	TRANSPORT
-----	-----------

Aucun sujet à traiter.

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS, RÈGLEMENT 2009-13, AJOUT DU : LOT 8, DU RANG 8, DU CADASTRE DU CANTON DE RISBOROUGH AU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-LUDGER

2010-13

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NO 2009-13 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NO 2002-16 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ACTUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte le document indiquant la nature des modifications du règlement « NUMÉRO 2009-13 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NO 2002-16 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ACTUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-13

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE SAINT-LUDGER SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2009-13

Conséquent à l'adoption du « RÈGLEMENT NO 2009-13 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NO 2002-16 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ACTUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER », voici la nature des modifications que la municipalité de Saint-Ludger devra apporter à son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Municipalité visée : **SAINT-LUDGER**

Nature des modifications à apporter :

La municipalité de Saint-Ludger devra modifier son plan d'urbanisme ainsi que ses règlements d'urbanisme afin de tenir compte de :

- L'agrandissement de la limite du périmètre d'urbanisation et de l'affectation urbaine de la municipalité de Saint-Ludger à même la zone agricole :
 - L'agrandissement comprend le lot 8, du rang 8, du cadastre du Canton de Risborough, dans la circonscription foncière de Frontenac, pour une superficie approximative de 11,5 hectares.

Copie certifiée conforme le 20 janvier 2010.

9.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

9.1**POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT**

Il est rappelé qu'il avait été prévu aux prévisions budgétaires présentées en décembre 2009, un poste de coordonnateur en environnement à temps partiel, donc 3 jours semaine de la période allant jusqu'au 30 avril, à temps plein, donc 5 jours pour un total de 35 heures semaine, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre et de nouveau à temps partiel pour les mois de novembre et décembre. En ce sens, je rappelle que le contrat de madame Kateri Pouliot a pris fin le 15 décembre, suite au dépôt du rapport adopté dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert, programme P.A.P.A.

Considérant le curriculum vitae de madame Pouliot et considérant les recommandations de la firme Diogène, consultant en ressources humaines qui avait été engagé pour procéder à la sélection de madame Pouliot pour le P.A.P.A., je recommande ce soir au conseil de renouveler son contrat.

La résolution suivante est adoptée en ce sens.

2010-14**EMBAUCHE, COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit embauche madame Kateri Pouliot, pour le poste de coordonnatrice en environnement.

QUE son horaire de travail soit de 21 heures, 3 jours semaine pour la période allant jusqu'au 30 avril et pour les mois de novembre et décembre et de 5 jours semaine (35 heures) pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------	-------------------------------

10.1**COUVERTURE RADIO (911) DU TERRITOIRE DE LA MRC ET NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, RENCONTRE D'INFORMATION 28 JANVIER 2010**

J'informe les maires qu'une rencontre d'information sera donnée le 28 janvier prochain à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, concernant les résultats de l'étude qui a été effectuée en novembre dernier, au niveau de la couverture radio (911) sur notre territoire. Je rappelle que cette étude a été réalisée afin de voir les possibilités de répondre aux plaintes de certains chefs pompiers qui dénonçaient la faiblesse ou l'absence de couverture radio d'une partie de notre territoire. Lors de cette rencontre, des représentants de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) nous feront part des résultats de leur analyse et déposeront un plan d'intervention montrant les changements qu'ils proposent pour porter de 60 % à 85 %, la couverture de notre territoire.

Ces informations en main, nous verrons notre intérêt à mettre en œuvre le plan de modernisation de nos équipements et discuterons de son financement. Étant donné que la couverture radio du territoire concerne directement les services incendie, il est primordial que les chefs pompiers assistent à cette rencontre ainsi que le maire ou un conseiller attitré.

11.0	ÉVALUATION
------	------------

11.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Le rapport mensuel de monsieur Donald Cloutier, responsable du service d'évaluation, est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

11.2

NOTRE-DAME-DES-BOIS ET SAINT-SÉBASTIEN, SATISFACTION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ACTUEL

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

12.0	LOISIRS ET QUÉBEC EN FORME
------	----------------------------

12.1

PROGRAMMATION PLAISIRS D'HIVER

La programmation d'activités de plaisirs d'hiver 2010 est déposée aux maires. Aucune question n'est posée.

12.2

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE, VOLET LOISIRS ET VOLET LOISIRS DES AÎNÉS

Les formulaires pour la présentation de demandes d'aide financière à être déposées prochainement au programme de soutien à l'action bénévole, volet loisirs et volet loisirs des aînés sont remis aux maires afin qu'ils les transmettent aux organismes de leur milieu désirant présenter un projet d'équipement en loisir.

13.0	CULTURE
------	---------

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE CULTURELLE

Le rapport d'activités couvrant la période de décembre 2009, réalisé par madame Marie-Claude Lacombe, agente de développement culturel, est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

13.2

RÈGLEMENT COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Il est rappelé qu'en décembre dernier, un projet de formation d'un nouveau comité consultatif culturel a été présenté. Ce comité aurait pour mandat d'étudier toute question relative au développement culturel de la MRC du Granit. Il serait composé de 10 membres représentant les différents secteurs culturels et de maires des secteurs naturels de la MRC. Un projet de règlement constituant ce comité avait été déposé au conseil des maires. Ce soir, ce projet de règlement est ramené pour adoption. Avant de procéder à

l'adoption de ce règlement, il est annoncé que les membres de l'ancien comité culturel ont demandé de porter à 11 le nombre de membres du nouveau comité et ce, afin de faire une place pour un membre coopté provenant des acteurs de la culture.

2010-15

RÈGLEMENT, COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

ATTENDU QUE suite au rapatriement du service de soutien au développement de la culture du CLD à la MRC, le conseil des maires désire modifier le fonctionnement de ce service et ce, afin d'éviter les dédoublements avec d'autres acteurs de notre développement;

ATTENDU QU'un projet de règlement ayant pour but de former un comité consultatif culturel de la MRC a été déposé au conseil des maires et que les maires sont d'accord avec les dispositions de ce projet de règlement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte le règlement 2010-01 ayant pour titre « Règlement constituant le Comité consultatif de la MRC du Granit ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT N° 2010-01 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la MRC du Granit que le conseil se dote d'un comité consultatif culturel pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière de développement culturel ;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le conseil de la MRC de se doter d'un comité consultatif culturel de façon à pouvoir rendre des décisions en regard de la politique culturelle au sujet du développement culturel ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC souhaite ouvrir ce comité à la participation des acteurs du milieu culturel tel que : un représentant du secteur des arts visuel, du secteur des arts de la scène, du secteur du patrimoine, du secteur des métiers d'art et de l'artisanat et du secteur littérature et bibliothèque;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 25 novembre 2009;

IL EST EN CONSÉQUENCE ordonné et statué par le Conseil ce qui suit:

ARTICLE 1: TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre de: "*Règlement numéro 2010-01 constituant le comité consultatif culturel*".

ARTICLE 2: NOM DU COMITÉ

Le comité sera connu sous le nom de "COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL DE LA MRC DU GRANIT" et désigné dans le présent règlement comme étant "le comité".

ARTICLE 3: FONCTIONS DU COMITÉ

Le comité a pour fonction d'étudier, à la demande du conseil de la MRC ou de sa propre initiative, toute question relative au développement culturel de la MRC, à la pratique des activités artistiques et culturelles, et ce, en lien avec la politique culturelle en vigueur. Il doit donc faire au conseil de la municipalité régionale de comté les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées.

Le comité est chargé de travailler, notamment à l'aide du document de référence que constitue la politique culturelle en vigueur, ainsi que le plan d'action qui en découle et doit servir de comité avisé auprès du conseil de la MRC concernant les questions culturelles. Il présente des suggestions au conseil de la MRC en ce qui concerne sa réflexion sur le développement culturel.

ARTICLE 4: RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET RECOMMANDATIONS

Le comité établit les règles internes qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions.

Le comité doit toutefois rendre compte de ses travaux et de ses recommandations au conseil de la MRC au moyen d'un rapport signé par son président ou par la majorité de ses membres.

Les règles de régie internes ainsi que les recommandations sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

ARTICLE 5: CONVOCATION DES RÉUNIONS PAR LE CONSEIL

En plus des réunions prévues et convoquées par le comité, le conseil de la MRC peut aussi convoquer les membres du comité en donnant un avis écrit préalable au moins 2 jours francs avant la réunion. Cet avis informera les membres du comité de l'endroit, de l'heure et du but de la réunion. Si tous les membres du comité sont présents, ils peuvent renoncer à l'avis de convocation.

ARTICLE 6: COMPOSITION

Le comité est composé de 11 membres distribués de la façon suivante :

- 1 représentant du secteur arts visuel ;
- 1 représentant du secteur patrimoine et architecture;
- 1 représentant du secteur arts de la scène;
- 1 représentant du secteur métiers d'art et artisanat;
- 1 représentant du secteur littérature et bibliothèque;
- 1 représentant du secteur communications et médias;
- 1 poste coopté secteur culturel;
- 4 membres du conseil de la MRC;
- 1 membre du conseil de ville de Lac-Mégantic.

- Le préfet de la MRC est d'office membre du comité et participe aux rencontres quand il le souhaite. Le comité peut interpeller de façon spéciale le préfet de la MRC s'il juge sa présence indispensable à une ou plusieurs rencontres.

- Une personne ressource en loisir sera identifiée et sera interpellé par le comité au besoin.

Les membres sont sélectionnés à partir de la liste de personnes proposées par les municipalités, le milieu culturel et les groupes d'intérêt culturels. Les municipalités, les acteurs du milieu culturel et les groupes d'intérêt sont interpellés par voie de courrier par la MRC afin de leur permettre de proposer des noms de membres.

Les membres sont nommés par résolution du conseil de la MRC.

Il est à noter que ce comité pourra former des sous comités au besoin pour travailler à certains dossiers ou projets culturels.

ARTICLE 7: DURÉE DU MANDAT

Le terme d'office des membres du comité est de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable. Cependant, le mandat des membres du conseil prend fin dès qu'ils cessent d'être membres dudit conseil.

En cas de démission ou d'absence non motivée à trois réunions successives, le conseil peut nommer par résolution une autre personne pour terminer le mandat du siège devenu vacant.

Le processus de rotation des membres du comité est établi de la façon suivante :

SIÈGES	ANNÉES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Représentant du secteur arts visuel	X			X		X		X
2. Représentant du secteur patrimoine	X		X		X		X	
3. Représentant du secteur arts de la scène	X			X		X		X
4. Représentant du secteur métiers d'art et artisanat	X		X		X		X	
5. Représentant du secteur littérature et bibliothèque	X			X		X		X
6. Élu municipal	X		X		X		X	
7. Élu municipal	X			X		X		X
8. Élu municipal	X		X		X		X	
9. Élu municipal	X			X		X		X
10. Membre du conseil de ville de Lac-Mégantic	X		X		X		X	

Note : la présence d'un "X" dans une case indique une année où il y a nomination.

ARTICLE 8: VOTATION

Chaque membre du comité dispose d'une voix. L'agent de développement culturel et les autres personnes ressources n'ont pas droit de vote.

ARTICLE 9: QUORUM

Le quorum des assemblées du comité est qualitatif et quantitatif. Il est formé de la majorité des membres de celui-ci, soit 6 membres et doit être composé d'au moins deux représentants de secteurs culturels et de deux représentants du conseil des maires.

ARTICLE 10: PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Le président du comité est nommé par résolution du conseil de la MRC lors de la formation du comité.

Le mandat du président est de deux ans et il est renouvelable.

ARTICLE 11: SECRÉTAIRE DU COMITÉ

L'agent de développement culturel de la MRC du Granit agit à titre de secrétaire du comité, sans en faire partie.

ARTICLE 12: PERSONNES-RESSOURCES

Le conseil pourra adjoindre au comité, de façon ad hoc, des personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

ARTICLE 13: RELATIONS CONSEIL-COMITÉ

Les études, recommandations et avis du comité sont soumis au conseil sous forme de rapport écrit. Les comptes rendus des réunions du comité peuvent être utilisés et faire office de rapports écrits.

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Directeur général

Avis de motion : 25 novembre 2009
Adoption du règlement : 20 janvier 2010
Entrée en vigueur :
Publication de l'avis d'entrée en vigueur :

14.0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------	-------------------------

14.1**COMPTES À PAYER****2010-16****COMPTES À PAYER**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les comptes suivants soient payés :

LISTE DES COMPTES À PAYER
POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

ÉVALUATION :

Groupe de géomatique Azimut Inc	entretien et frais d'utilisation 2010	4 842,34
Sous-total :		4 842,34

BOUES :

Ville de Lac-Mégantic	centre de traitement des boues 2009	85 957,69
Les équipements Veilleux Inc	entretien tracteur	3 082,73
Les quais du phare	réparation de la benne du tracteur	1 258,14
Natursac	sacs à bretelles	90,07
Sous-total :		90 388,63

BÂTISSE :

Société Coop. de Lac-Mégantic	déglaçant	15,42
Carquest Lac-Mégantic	inspection des extincteurs	93,48
Plomberie Marcel Fontaine	réparation	193,98
Sous-total :		302,88

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Multicopie	demande de permis + permis	5 710,79
Dubé Équipement de bureau	papeterie	272,52
Papeterie de Mégantic Inc	papeterie	2 153,07
Ordinatech Estrie	gravure	6,55
Cherbourg	produits d'entretien	18,51
Féd. Québécoise des mun.	transport par Dicom	150,67
Éditions Yvon Blais	loi amé. et urb.	104,90
Com2média	hébergement 3 mois	236,70
Bibliothèque de Lac-Mégantic	documents	1 088,11
L'Écho de Frontenac	avis public- calendrier des séances + règl.	381,97
Journal MRG	publicité - vœux des fêtes renouvellement d'adhésion	220,11
Chambre de commerce	2009-2010	145,61
Chambre de commerce	électricité + loyer	10 696,09
Marie-Claude Lavoie	lutrin	250,00
Monty Coulombe	entente de service 2010	564,38
Monty Coulombe	honoraires professionnels	4 006,10
Soupapes de la Bonne Humeur	activité de loisir	869,22
Clinique de chirurgie orthopédique	expertise médicale	500,00
	service-conseil dossier CSST	733,69
Cameron ressources humaines		733,69
Sous-total :		28 108,99

AMÉNAGEMENT, URBANISME :

L'Écho de Frontenac	avis public - règl. 2009-16 et 2009-11	312,89
Sous-total :		312,89

**GÉOMATIQUE ET
INFORMATIQUE**

Laserpro	papier HP	58,24
Service informatique Gosford	documentation de site	564,38
Sous-total :		622,62

PROGRAMME PAPA

Sous-total :		0,00
--------------	--	------

DÉVELOPPEMENT :

Dossier internet haute-vitesse	Projet pacte rural	3 750,00
Sous-total :		3 750,00

LOISIR ET CULTURE :

Ida Rivard	prix de présence - printemps des artistes	200,00
Société Coop. De Lac-Mégantic	raquettes - Place au sport	1 046,89
Sous-total :		1 246,89

QUÉBEC EN FORME :

Carrefour Accès loisirs	frais de réunion	37,25
Sous-total :		37,25

ENVIRONNEMENT

Le Chiffonnier	tonnage récupéré et halocarbures	1 960,08
Régie intermunicipale	centre de transfert	23,04
Peintures récupérées	collecte	1 088,73
USD	location de bacs (Lambton)	9 691,35
Municipalité de Piopolis	subv. Récupération hors- foyers	595,00
Ville de Lac-Mégantic	subv. Récupération hors- foyers	10 669,00
Sous-total :		24 027,20

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE :**

Sous-total :		0,00
--------------	--	------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2**DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009**

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois de décembre 2009. Aucune question n'est posée en regard de cette liste.

14.3**DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2010**

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour l'année 2010. Aucune question n'est posée en regard de cette liste. Les maires étant d'accord avec cette liste,

la proposition suivante est adoptée.

2010-17

DÉPENSES RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise le secrétaire-trésorier à payer sur réception, les factures concernant les dépenses récurrentes suivantes et que ces paiements soient soumis au conseil des maires pour information suite à leur paiement :

- Assurance Groupe
- Bacs (crédit-bail)
- Carte de crédits VISA (contrats évaluation et recherche)
- CLD
- Comités de la MRC du Granit
- Commission de la Santé et de la Sécurité au travail
- Contrats Québec en Forme
- Contribution employeur et retenues à la source
- Délégué élus
- Électricité
- Émission permis
- Entretien équipements
- Entretien bâtisse
- Fonds de pensions élus
- Frais de banque
- Frais de déplacements
- Frais de pesées au site
- Frais de réception
- Poste
- Programme d'aide à la rénovation (Rénove,RéparAction, Pril, etc...)
- Régime Enregistré d'Épargne Retraite des employés
- Remboursement demande de révision
- Remboursement emprunts et frais d'intérêts, site de traitement des boues et matrices graphiques
- Remise TPS et TVQ
- Rémunération des élus
- Salaires
- Service d'appels 911
- Taxes municipales (services)
- Téléphone (cellulaire, pagette, internet, téléphone)
- Transport adapté
- Transport BFS
- Transport des RDD
- Transport ordures ménagères
- Transport matières récupérées
- Vente pour taxes
- Visites évaluation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4**LISTE DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2010****2010-18****LISTES DES TARIFS POUR DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA MRC POUR L'ANNÉE 2010**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les tarifs suivants s'appliquent lors de la vente de documents par la MRC aux différents organismes en faisant la demande :

	2009	2010
ÉVALUATION:		
Attestation de propriété	5,00 \$	5,00 \$
Consultation publique évaluation (taux horaire, min. 1 hr)	10,00 \$	10,00 \$
Contrat (mutation)	3,00\$ + 0,25/p.	3,00\$ + 0,25/p.
Droits de mutations	6,00 \$	6,00 \$
Étiquettes postales	0,10 \$	0,10 \$
Frais d'expertise professionnelle	25,00\$/hr	25,00\$/hr
Liste	0,30\$/insc.	0,30\$/insc.
Registre par noms	0,10\$/nom	0,10\$/nom
Rôle d'évaluation internet (pour Commission Scolaire)	0,33/page de rôle	0,34/page de rôle
Rôle d'évaluation sur papier, internet ou cd vision (pour les autres)	0,39/insc.	0,40/unité d'éval.
Sommaire de rôle	15,00 \$	15,00 \$

ADMINISTRATION:

Copie de Dilar (du pied linéaire)	5,00 \$	5,00 \$
Copie de plan ou de matrice pour municipalités	2,50 \$	2,50 \$
Copie de plan ou de matrice, autre	5,00 \$	5,00 \$
Envoi de message par télécopieur (de la page)	1,00 \$	1,00 \$
Épinglette (sigle de la MRC, transport inclus)	4,00 \$	4,00 \$
Photocopie (l'unité)	0,25 \$	0,25 \$
Ruban P-touch (au centimètre)	0,05 \$	0,05 \$
Réception de message par télécopieur (de la page)	0,25 \$	0,25 \$

AMÉNAGEMENT:

CD gravé	5,00 \$	5,00 \$
Constat d'infraction et rapport	2,68 \$	2,68 \$
Demande de permis de construction et de captage d'eau	1,75 \$	1,75 \$
Demande de permis de lotissement	0,70 \$	0,70 \$
Permis, cartons (l'unité)	0,50 \$	0,50 \$
Règlement de contrôle intérimaire	20,00 \$	25,00 \$
Règlement d'urbanisme avec plan d'urbanisme (génération 1990)	70,00 \$	75,00 \$
Règlement d'urbanisme avec plan d'urbanisme (nouvelle génération)	110,00 \$	115,00 \$
Schéma d'aménagement révisé	145,00 \$	155,00 \$
Modification au règlement d'urbanisme	210,00 \$	215,00 \$
Mise à jour des règlements d'urbanisme (Domtar, Rioux, Perreault et Martel)	75,00 \$ / an	80,00 \$ / an
Plastique transparent pour plan (maktak)	2,50\$/pied linéaire	2,50\$/pied linéaire
Frais d'expertise professionnelle		25,00\$/hr

GÉOMATIQUE:

Cahier de cartes routières (11 X 17) noir/blanc	15,00 \$	20,00 \$
Carte routière à l'unité (11 X 17) noir/blanc	1,00 \$	2,00 \$
Carte routière .JPEG (11 X 17) noir/blanc et couleur	4,00 \$	4,00 \$
Carte orthopho et autre (11 X 17)	10,00 \$	10,00 \$
Carte routière régionale poster en couleur	2,00 \$	2,00 \$
Carte routière régionale index en couleur	2,00 \$	2,00 \$
Carte routière régionale poster .JPEG en couleur	8,00 \$	8,00 \$
Carte routière régionale index .JPEG en couleur	8,00 \$	8,00 \$
Carte 20 000 municipalité .JPEG noir/blanc et couleur	20,00 \$	20,00 \$
Carte 50 000 MRC .JPEG noir/blanc et couleur	20,00 \$	20,00 \$
Carte 100 000 MRC .JPEG noir/blanc et couleur	20,00 \$	20,00 \$
Données informatique	1,00\$/p.	1,00\$/p.
Frais d'expertise professionnelle	25,00\$/hr	25,00\$/hr
Extrait de cadastre		2,00 \$

Note: Des frais de manutention de 5.00\$ sont ajoutés lorsque ces documents sont envoyés par la poste

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5**RENOUVELLEMENT DU BAIL, BIBLIOTHÈQUE**

J'explique aux maires que le bail avec la bibliothèque prenait fin en 2009 et qu'ils ont demandé de renouveler ce dernier pour une période d'un an selon les mêmes conditions. Il est précisé qu'à la fin du bail, si aucune des deux parties ne donne d'avis, ledit bail est automatique renouvelé pour une autre année. Une résolution est adoptée.

2010-19**RENOUVELLEMENT DU BAIL, BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE le bail de cinq (5) signé entre la MRC du Granit et les locataires du rez-de-chaussée, la Bibliothèque municipale, prenait fin le 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE des projets de relocalisation de la Bibliothèque de Lac-Mégantic sont à l'étude;

ATTENDU QUE la Bibliothèque a demandé de prolonger pour un an aux mêmes conditions le bail qu'elle a avec la MRC;

ATTENDU QUE le bail contenait une clause d'augmentation du prix du loyer et une clause de renouvellement d'année en année tant que l'une des parties ne donnera pas à l'autre d'avis à l'effet qu'elle met fin au bail au moins 6 mois avant ce renouvellement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit signe avec la Bibliothèque municipale, un bail d'un an aux mêmes conditions que le dernier bail signé.

QUE ledit bail est fait aux mêmes conditions que l'ancien.

Que monsieur le préfet et le secrétaire-trésorier soient mandatés pour signer ce bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, EXPLICATIONS POUR LES AFFECTATIONS AUX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES**

À la demande de nouveaux maires élus en novembre dernier et suite à la présentation des prévisions budgétaires, j'explique en quoi consistent les affectations de surplus. J'explique qu'un fond a un surplus affecté et que ce dernier concerne que les municipalités contribuant et profitant de ce fonds.

14.7**AVIS DE MOTION PROJETS DES RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS 2010****2010-20****AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS PARTIE ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, AMÉNAGEMENT, ÉVALUATION, GÉOMATIQUE, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, ENVIRONNEMENT, LOISIRS ET CULTURE, TRANSPORT ADAPTÉ ET**

TRANSPORT COLLECTIF ET AUTRES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Le maire, monsieur André St-Marseille, donne avis de motion d'un projet de règlement qui sera déposé pour adoption à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2010, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie administration générale, développement régional, aménagement, évaluation, géomatique, schéma de couverture de risques, environnement, loisirs et culture, transport adapté et transport collectif et autres des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement sera remise aux maires avant la séance du conseil où il sera adopté.

2010-21

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS PARTIE ADMINISTRATION CODE MUNICIPAL, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET URBANISME POUR L'ANNÉE 2010

Le maire, monsieur Bernard Isabel, donne avis de motion d'un projet de règlement qui sera présenté pour adoption à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2010, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie administration code municipal, gestion des résidus domestiques dangereux et urbanisme des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement sera remise aux maires avant la séance du conseil où il sera adopté.

2010-22

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS PARTIE CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLÉES DOMESTIQUES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

La mairesse, madame Diane Roy, donne avis de motion d'un projet de règlement qui sera déposé pour adoption à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2010, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie cueillette des matières recyclées domestiques des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement sera remise aux maires avant la séance du conseil où il sera adopté.

2010-23

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS PARTIE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

La mairesse, madame Marielle Fecteau, donne avis de motion d'un projet de règlement qui sera déposé pour adoption à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2010, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie cueillette des ordures ménagères des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement sera remise aux maires avant la séance du conseil où il sera adopté.

2010-24**AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS PARTIE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010**

Le maire, monsieur Steve Charrier, donne avis de motion d'un projet de règlement qui sera déposé pour adoption à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2010, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie service de prévention des incendies des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement sera remise aux maires avant la séance du conseil où il sera adopté.

2010-25**SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil en cours soit suspendue pour une période d'une heure. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

IL EST 22 H 10 ET TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS AU DÉBUT DE LA RENCONTRE SONT PRÉSENTS.

14.8**NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC DU GRANIT****2010-26****NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les personnes suivantes, parmi les élus municipaux seulement, soient nommées sur les différents comités de la MRC du Granit pour une durée de deux (2) ans :

COMITÉ ADMINISTRATIF

- Maurice Bernier
- Sonia Cloutier

Maires :

- Colette Roy Laroche
- Marielle Fecteau
- Jean-Denis Cloutier
- Steve Charrier
- Mario Quirion

DÉLÉGUÉ DE COMTÉ

- Maurice Bernier

Maires :

- André Grenier
- Ghislain Bolduc

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Maurice Bernier

Maires :

- Colette Roy Laroche
- Jeannot Lachance
- Jacques Martin
- Sonia Cloutier
- Pierre-André Gagné

Représentants de la Sûreté du Québec :

- Daniel Campagna
- Jocelyn Tardif

COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU GRANIT

- Maurice Bernier

Maires :

- Colette Roy Laroche
- Diane Roy
- Diane Turgeon
- Jean-Louis Gobeil
- Ghislain Bolduc

COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE

- Maurice Bernier

Maires :

- Colette Roy Laroche
- Marielle Fecteau
- Bernard Isabel
- André St-Marseille
- Marie-Douce Morin

Représentants des Services de prévention incendie :

- Denis Lauzon
- Steve Nadeau

COMITÉ DE PRÉVENTION INCENDIE

- Maurice Bernier

Maires :

- Bernard Isabel
- Claude Turcotte
- Jacques Fontaine

Représentants des Services de prévention incendie :

- Jeannot Labrecque
- Christian Hébert
- Nelson Boulanger

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**Maires :**

- André Grenier
- Bernard Isabel
- Diane Roy

Représentants de l'UPA :

- Renée Lapierre
- Pierre Leblond
- Claude Faucher

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DU GRANIT

- Maurice Bernier
- Ghislain Bolduc
- Jean-Louis Gobeil

COMITÉ DES ORIENTATIONS DU PARC DE FRONTENAC

- Pierre-André Gagné

COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

- Maurice Bernier

Maires :

- Marielle Fecteau
- Diane Turgeon
- André St-Marseille
- Marie-Douce Morin

Représentants de la culture :

- Pierre Paquet
- André Girard
- Micheline Vachon
- Luce Robineault
- Ida Rivard
- Roger Desbiens

ENVIRONNEMENT

- Maurice Bernier
- Colette Roy Laroche
- Diane Roy
- Jacques Martin
- André St-Marseille
- Ghislain Bolduc

COMITÉ EXÉCUTIF QUÉBEC EN FORME ET LOISIR

- André St-Marseille
- Diane Roy

**COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT RIVIÈRE CHAUDIÈRE
(COBARIC)**

- Diane Roy

COUR MUNICIPALE

- Jeannot Lachance
- Jean-Louis Gobeil
- Jean-Denis Cloutier
- Jean-Luc Fillion

CORPORATION DES CORRIDORS VERTS

- Mario Quirion

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

- Claude Turcotte

COMITÉ DE LA RESSOURCERIE DU GRANIT

- Marielle Fecteau

AGRO-TOURISTIQUE DE L'ESTRIE

- Diane Roy

COMITÉ D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ

- Colette Roy Laroche

**COMITÉ GESTION BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS
(COGESAF)**

- Ghislain Bolduc

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

- Maurice Bernier

MONT MÉGANTIC

- Maurice Bernier

**COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU
TERRITOIRE DE L'ESTRIE**

- Maurice Bernier

CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES

- Maurice Bernier

GESTION MONT GOSFORD

- Maurice Bernier

TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

- Maurice Bernier

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE (CRÉ-ESTRIE)

- Maurice Bernier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

Mont Mégantic :

Une rencontre a eu lieu en janvier annonçant divers projets.

Comité loisirs de la MRC :

Aucun développement à ce sujet.

Comité Action Culture de la MRC :

Une rencontre a eu lieu en janvier pendant laquelle la nomination des membres du nouveau comité consultatif culturel s'est faite.

Table d'harmonisation du Parc de Frontenac :

Aucun développement à ce sujet.

Table des MRC de l'Estrie :

La prochaine rencontre aura lieu le 26 janvier prochain.

Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-ESTRIE) :

Aucun développement à ce sujet.

Comité de sécurité publique de la MRC :

Aucun développement à ce sujet.

Comité de sécurité incendie de la MRC :

Aucun développement à ce sujet.

Comité de gestion des matières résiduelles :

Aucun développement à ce sujet.

Comité consultatif agricole :

Le maire d'Audet demande à l'assemblée si tous ont fait parvenir leur résolution d'adoption des cartes de l'article 59.

Rapport du CLD :

La prochaine rencontre aura lieu le 11 février prochain pendant laquelle le plan d'actions du CLD sera adopté. Mme Colette Roy Laroche spécifie que si les maires le désirent, un conseil spécial pourra avoir lieu pour permettre que leur soit expliqué et détaillé le plan d'action.

Ressourcerie du Granit :

La prochaine rencontre aura lieu le 21 janvier prochain.

Comité Transport adapté :

Aucun développement à ce sujet.

Comité projet clinique CSSS du Granit :

Aucun développement à ce sujet.

Comité de planification stratégique :

Aucun développement à ce sujet.

Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie :

Aucun développement à ce sujet.

Centre Universitaire des Appalaches :

Aucun développement à ce sujet

Gestion Mont Gosford :

Le maire, monsieur Steve Charrier, invite tous les membres à venir se joindre à eux la fin de semaine du 30 et 31 janvier prochains dans le cadre de la 10^e édition du Défi de la Gosford.

16.0	VARIA
------	-------

16.1

CARTE ÉLECTORALE**2010-27****CARTE ÉLECTORALE**

ATTENDU QU'un projet de Loi concernant le processus de révision de la carte électorale du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est composée de 20 municipalités dont 3 qui font partie du comté de Beauce-Sud, soit les municipalités de Courcelles, Saint-Ludger et Saint-Robert Bellarmin;

ATTENDU QUE ces municipalités désirent avoir le choix de demeurer dans le comté de Beauce-Sud et ce, même après l'adoption du projet de Loi sur le processus de réforme de la Carte électorale;

ATTENDU QUE les maires de la MRC du Granit sont d'accord avec cette revendication des municipalités de Courcelles, Saint-Ludger et Saint-Robert Bellarmin;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit avise l'Assemblée nationale du Québec et demande que le projet de Loi à l'étude qui établira le processus de révision de la Carte électorale du Québec, prévoit que les municipalités rurales qui le désirent aient le choix de demeurer dans leur comté actuel et ce, sans tenir compte des limites des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Il est discuté du projet du centre sportif de la Ville de Lac-Mégantic. Madame Roy Laroche explique que le projet doit composer avec un échéancier très serré pour bénéficier de la subvention des gouvernements qui couvrira 80 % des coûts admissibles au projet. En ce sens, elle explique que la construction doit être complétée le 31 mars 2011, car après cette date, les travaux non effectués ne pourront profiter de l'aide financière des gouvernements supérieurs.

Elle annonce également que dès que les plans en cours seront complétés, les municipalités de la MRC seront invitées à une rencontre d'information afin de discuter de différentes hypothèses de partage des coûts et du financement de la partie du projet devant être payée par le milieu municipal.

Monsieur le maire d'Audet demande si le partage des coûts obligera les municipalités à participer financièrement à ce projet.

Madame Roy Laroche annonce que la Ville n'a pas l'intention d'obliger d'autres municipalités à financer ce projet. Monsieur le maire de Nantes prétend que les propos de madame la mairesse de Lac-Mégantic s'appliquent à toutes les municipalités de la MRC. Madame Roy Laroche précise que sa réponse s'adressait à monsieur le maire d'Audet et que par conséquent, cette réponse s'adressait aux municipalités qui ne font pas partie de l'entente en vigueur concernant le financement du Centre Mgr Bonin.

18.0	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------	----------------------

2010-28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires de ce 20 janvier 2010 soit levée. Il est 22h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sonia Cloutier
Préfète suppléante

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 20 janvier 2010 et ce, pour les résolutions 2010-03, 2010-10, 2010-11, 2010-12 et 2010-16.

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général